



Département des HAUTES-ALPES  
Arrondissement de Briançon  
Canton de Briançon 1  
Commune de LA SALLE LES ALPES

n°23.02.18

Rapporteur : Sophie PAUMOND

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 26 avril 2023

Date d'affichage : 26 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois,

Le trois mai à dix-neuf heures,

Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de La Salle les Alpes, sous la présidence de *M. Emeric SALLE*, Maire,

**Etaient Présents :**

Gilles PERLI, Jean-Michel DELBANO, Jean-Paul SALLE, Gaspard BOREL, Magali BRECHU, Virginie DEMONSSAND, Isabelle DESMALLEES, Nathalie FORM, Sophie PAUMOND, Natacha SALLE, Jean-Claude VINATIER.

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Excusés :**

Paul FIGVED ayant donné pouvoir à Emeric SALLE

Nombre de Membres en exercice : 14
Nombre de Membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 14

**Virginie DEMONSSAND a été élue secrétaire de séance**

**Objet :** Constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté de Communes du Briançonnais (CCB) et la commune de La Salle les Alpes pour la réalisation de réseaux humides sur le plateau de Méa

Monsieur le Maire expose que dans le cadre des travaux de construction de la télécabine du Pontillas, portés par SCV Domaine skiable, la livraison des ouvrages - à savoir la remontée mécanique, la gare de départ et la gare d'arrivée, est prévue pour décembre 2023. Aussi, la gare d'arrivée et les futurs aménagements de services communaux, qui seront situés sur le plateau de Méa, devront être raccordés aux réseaux humides.

Dans le but d'optimiser le coût des travaux d'adduction en eau potable (à la charge de la commune) et l'évacuation des eaux usés (à la charge de la CCB), il est apparu opportun pour la commune de la Salle Les Alpes de réaliser des travaux coordonnés avec la Communauté de communes du Briançonnais (CCB).

Un marché de travaux unique va donc être lancé, dans lequel la commune de La Salle les Alpes prendra en charge la partie eau potable. La CCB prendra quant à elle en charge l'assainissement.

**AR Prefecture**

005-210501615-20230503-230218-DE

Reçu le 09/05/2023

Les réseaux humides seront étendus depuis le secteur de Fréjus.

**Vu** le Code Général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code de la commande publique, et notamment ses articles L2113-6 et L2113-7 ;

**Vu** la Convention relative à la constitution d'un groupement de commandes entre la Commune de la Salle les Alpes et la Communauté de communes du Briançonnais pour la réalisation de travaux coordonnés sur le plateau de Méa pour le raccordement de la future gare d'arrivée ainsi que des futurs aménagements, ci-annexée ;

**Considérant** l'opportunité pour la commune de La Salle les Alpes de mener avec la Communauté de communes du Briançonnais un chantier coordonné pour la création des réseaux humides en vue du raccordement des futurs équipements communaux du plateau de Méa ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à **l'unanimité** des membres votants :

↳ **DECIDE** la constitution d'un groupement de commandes pour la création de réseaux humides ;

↳ **DIT** que la commune de La salle les Alpes sera responsable de la procédure de passation du marché ;

↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'Adjoint délégué aux travaux à signer la convention constitutive du groupement de commandes ;

↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché de travaux ;

↳ **DIT** que les crédits nécessaires aux dépenses sont inscrits au budget.

Fait et délibéré en séance le 03 mai 2023

Le Maire



Emeric SALLE